

L'Autorité ouvre une phase d'examen approfondi sur la reprise de Conforama France par Mobilux (BUT)

Publié le 15 septembre 2021

Le groupe Mobilux (ci-après « Mobilux »), qui contrôle le groupe But, a notifié à l'Autorité de la concurrence la prise de contrôle exclusif des 172 magasins *Conforama* et *Confo !* après la décision de renvoi de la Commission européenne ([voir communiqué de presse du 29 juin 2020](#)).

Au vu des questions importantes de concurrence soulevées par l'opération, l'Autorité de la concurrence a décidé d'ouvrir une phase d'examen approfondi.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 15 septembre 2021

[Lire le communiqué](#)